



## **LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE**

### Aux représentant-e-s des médias

En juillet 2018, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel avait suspendu un cadre du Service de l'urbanisme et décidé de l'ouverture d'une enquête disciplinaire. Les deux parties ont convenu, d'un commun accord, de mettre fin à leur relation de travail, avec effet à fin août 2019. Le poste sera prochainement mis au concours. Le personnel de la Direction de l'Urbanisme a été informé, ce jour, de la réorganisation envisagée au sein du service et de ce départ.

Il ne sera fait aucun commentaire supplémentaire.

Neuchâtel, le 28 juin 2019

Le Conseil communal